

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES TRANSPORTS
URBAINS SOISSONNAIS (SITUS)**

**8 Rue de la Buerie – 02200 SOISSONS
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
Séance du Vendredi 15 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi 15 mars à dix-huit heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal des Transports Urbains Soissonnais, convoqué par le Président, Olivier ENGRAND, s'est réuni, à la salle « Légion d'honneur » de l'Hôtel de Ville de Soissons, pour sa séance (Place de l'Hôtel de Ville, 02200 Soissons).

Date de la convocation :

9 mars 2024

Membres en exercice	NOMBRE DE MEMBRES		
	Membres présents	Pouvoirs donnés	Qui ont pris part à la délibération
26	16	0	16

Sous la Présidence de M. Olivier ENGRAND, Président du S.I.T.U.S

Présents : Mme BILLECOQ Elisabeth, Mme JUVIGNY Nicole, Mme LALUC Sylvie, Mme LEMAITRE Béatrice, Mme MARTIN Nathalie, M. BÉZIN Jean-Marc, M. BOURGEOIS Guillaume, M. CHOQUENET Vincent, M. COUVREUX Claude, M. D'HIVER Gérard, M. ENGRAND Olivier, M. FAUCON Emilien, M. MARCHAL Jean-Bernard, M. MONTARON Philippe, M. PHILIPON Vincent, M. WALLE Dominique.

Secrétaire de séance : Mme BILLECOQ Elisabeth

Ont assisté :

Personnel du SITUS : Mme HALLEZ-DUBOIS Laurène, Mr LAUTIER Romain

Le absents sont excusés

Marché A Procédure Adaptée visant le choix d'un prestataire pour assister le SITUS dans ses prochaines procédures d'appel d'offres ouvert.	Rapport
	N°5

Le 31 Décembre 2024 prendront fin les marchés d'exploitation TUS ET d'assistance technique à l'autorité organisatrice.

L'assistance technique du SITUS se positionnera très probablement lors de ces différents appels d'offres. Aussi, il ne peut pas lui être demandé de participer à l'élaboration des documents de consultation et encore moins d'analyser les offres.

Pour obtenir le maximum de garanties (impartialité, savoir-faire et indépendance), le SITUS souhaite s'appuyer sur une société de conseil extérieure d'une parfaite neutralité.

Le coût d'une telle prestation devrait être inférieur à 30.000 euros H.T.

Aussi, afin de choisir un prestataire proposant l'offre économiquement la plus avantageuse, il est demandé aux membres du Comité Syndical d'autoriser le SITUS a lancé une consultation (Marché A Procédure Adaptée) et à réaliser les formalités subséquentes.

Le nom du prestataire retenu sera communiqué aux membres du Comité Syndical lors d'une prochaine délibération.

Il est demandé au Comité Syndical d'autoriser le lancement de la consultation ci-dessus décrite visant le choix d'un prestataire pour assister le SITUS dans ses prochaines procédures d'appel d'offres ouvert.

Avis FAVORABLE du Bureau Syndical

DELIBERATION

Les membres du Comité Syndical autorisent le lancement de la consultation ci-dessus décrite visant le choix d'un prestataire pour assister le SITUS dans ses prochaines procédures d'appel d'offres ouvert.

Vote :

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Refus de vote : 0

Et ont signé au registre les membres présents

Affiché, le 19 mars 2024

Pour extrait conforme,

Le Président,

Olivier ENGRAND

